

VIDÉOMUSIQUES : LA SPPF ET LE GROUPE M6 SIGNENT UN ACCORD DE LONGUE DURÉE



La SPPF, qui réunit les principaux labels indépendants, et le Groupe M6 renouvellent leurs accords pour la diffusion de vidéomusiques sur les chaînes M6 et W9. Le contrat actuel qui s'appliquait jusqu'à fin 2028 a été prorogé jusqu'à fin 2032.

C'est la 1^{ère} fois que la SPPF conclue avec une chaîne de télévision hertzienne un accord d'une aussi longue durée. Les producteurs phonographiques, membres de la SPPF, vont ainsi bénéficier d'une visibilité concernant la diffusion de leurs vidéomusiques sur les antennes du Groupe M6 à raison de huit années supplémentaires à compter de 2025.

A l'heure où les sites de partage de vidéo jouent un rôle de plus en plus important dans la diffusion de vidéomusiques, le maintien d'une offre éditorialisée de clips sur les chaînes hertziennes assure ainsi une complémentarité dans la découverte des nouvelles créations musicales.

La SPPF se réjouit de renouveler ainsi son partenariat historique avec M6 et W9 dont les engagements en faveur de la musique et des variétés permettent aux artistes interprètes et aux nouvelles productions musicales de bénéficier d'une exposition significative.

La SPPF se réjouit des initiatives prises par M6 et W9 dans leur volonté de pérenniser des engagements musicaux puissants, au bénéfice de la création musicale et des artistes.

Contact SPPF :

Jerome ROGER – direction générale : jerome.roger@sppf.com

Valérie THIEULENT – communication : valerie.thieulent@sppf.com

Neuilly-sur-Seine, le 03 juillet 2024